



**Protection des lanceurs d'alerte : la loi est parue au
Journal Officiel**

Nombreuses sont les nouvelles dispositions sur le lanceur d'alerte.

D'ores et déjà, il faut tenir compte des modifications apportées à l'article L.1321-2 du code du travail concernant le règlement intérieur

Aux côtés des dispositions relatives aux droits de la défense des salariés et des dispositions relatives aux harcèlements moral et sexuel et aux agissements sexistes doivent désormais figurer les dispositions relatives à la protection des lanceurs d'alerte.

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045388745>